



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

PUBLICATION D'UN RÈGLEMENT MUNICIPAL PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Julie Létourneau, directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Ludger, que le Conseil, à sa séance ordinaire du 16 juillet 2009, a adopté le règlement suivant :

No. 2009-126 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE L'ÉGOUT SANITAIRE ET REMPLACEMENT DE L'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DE LA ROUTE 204 ET AUTORISANT UN EMPRUNT POUR EN PAYER UNE PARTIE DES COÛTS»

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 12 août 2009.

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Ludger, ce 19 août 2009


JULIE LÉTOURNEAU
Directrice générale / secrétaire-trésorière